

H1Terre solidaire et développement : des pays et des hommes  
**Un accord de paix entre le gouvernement colombien et les FARC**

Le gouvernement colombien et les rebelles des FARC, les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie, sont parvenus à un accord de paix, après 52 ans de conflit armé. Il a été annoncé mercredi 24 août à La Havane, puisque les négociations se tenaient à Cuba depuis 44 mois, en 2012, un an après la mort d'un des leaders du mouvement paysan d'inspiration marxiste, Alfonso Cano. Certes, la conclusion des pourparlers ne vaut pas encore accord de paix définitif, mais, comme l'a dit Humberto de la Calle, le chef négociateur du gouvernement : « la guerre est finie ! ». Pour entrer en vigueur, le texte doit être signé par le président colombien, Juan Manuel Santos, et par le chef des FARC, Rodrigo Londono, alias Timochenko, à Bogota, la capitale. Enfin, et surtout, il doit être ratifié par les électeurs le 2 octobre, jour du plébiscite promis par le président Santos. Et, d'ici là, les FARC tiendront en Colombie leur 10<sup>ème</sup> et dernière conférence nationale, afin de soumettre à leur base le résultat des négociations et voter leur transformation en parti politique.

Cet accord de paix mettra un terme à 52 ans de guerre civile. Le conflit armé laisse un lourd bilan : 220 000 morts et plus de 7 millions de déplacés, essentiellement des paysans et leurs familles chassés de leurs terres par les combats et par les milices paramilitaires d'extrême droite. Le conflit colombien a été un conflit surtout rural. Les FARC comprendraient aujourd'hui 7 à 8 000 combattants, dont près de 40% sont des femmes, et depuis sa création en 1964, la guérilla a accumulé un arsenal très important : des fusils, des grenades, voire des missiles, ainsi que des armes « passives » comme les mines anti-personnel, la Colombie étant le second pays le plus miné au monde, faisant près de 11 000 victimes. Ainsi, la complexité de la discussion tient notamment aux modalités d'application de l'abandon des armes. A la signature officielle de l'accord à la Havane, tous les guérilleros se cantonneront dans les 31 zones délimitées par

les négociateurs. L'ONU participera à la supervision du cessez-le-feu. Les conditions de la réincorporation des guérilleros à la vie civile et la transformation des FARC en parti politique ont été précisées. Une fois démobilisés, les membres de l'organisation seront représentés de droit au Congrès : durant deux législatures, ils seront assurés d'obtenir cinq députés et cinq sénateurs, quel que soit le résultat obtenu dans les urnes.

Mais déjà des accords partiels portent sur des questions essentielles pour la vie économique, sociale et politique des régions concernées. Ils portent notamment sur le développement rural, puisque c'est le monde paysan qui a été le plus touché dans ce conflit interminable ; mais également cela porte sur la réparation des victimes, sur les mécanismes de la justice dans la période de la transition, ou encore sur les conditions du cessez-le-feu bilatéral et de la démobilisation des guérilleros.

Mais le conflit armé ne se résumait pas à l'affrontement entre les FARC et les forces armées. Si les dialogues de paix, d'une manière générale, ont permis de réduire la crise humanitaire issue de ce conflit, la période passée récente correspond aussi à une augmentation des actions ciblées contre des communautés et des organisations de défense des droits de l'homme, notamment par les paramilitaires. L'arrêt du cycle de la violence passe donc par le désarmement de tous les acteurs illégaux, et pas seulement des FARC, mais aussi des narcotrafiquants, des paramilitaires et de la guérilla de l'Armée de Libération Nationale (l'ALN). Cela semble d'autant plus important et urgent que les affrontements entre ces groupes s'intensifient pour conquérir les zones stratégiques pour le commerce illicite qui seraient « délaissées » par les FARC. On le voit, la route est ouverte, mais le chemin d'une vraie paix en Colombie est encore long, pour un développement juste des populations.

Jean-Michel Lastennet, RCF 29, 29 Août 2016

**« En chemin, sur les routes de la solidarité, j'ai rencontré... », Edito F. et D. par Guy Aurenche**

Guy Aurenche quittant la présidence du C.C.F.D.-Terre Solidaire, nous dit son chemin parcouru au cours de toutes ces années. Pour lui « la solidarité est appétit de vie, chemin à construire ! »

« En chemin... Sur la route de la lutte contre les injustices, j'ai rencontré des femmes, des hommes et des enfants de nombreux pays, des paysans du Soudan du Sud à ceux du Nordeste brésilien. Ils nous disent tous que le partenariat est le bon choix. Le seul permettant de relever les défis de ce temps de mondialisation et d'interdépendance. Ils nous apprennent à décliner le mot « ENSEMBLE », malgré tout ce qui nous sépare et grâce à tout ce qui nous différencie !

En chemin... Sur la route de la construction citoyenne, j'ai rencontré des promoteurs de transformations sociales : chargés de mission, ou membres d'associations, députés ou sénateurs, journalistes ou écrivains. Ils déclinent le mot « POLITIQUE » avec espoir en dénonçant les systèmes économiques et financiers qui font du profit un nouveau dieu. Ils inventent le bien commun en tenant compte des réalités et malgré nos résistances individuelles.

En chemin... Sur la route quotidienne, j'ai rencontré d'innombrables militants joyeux et inventifs, engagés de toujours et acteurs d'un jour, alliés français et partenaires étrangers. Ils donnent leur vie pour que celle des autres soit vivable et aimable. Ils déclinent le mot « AMOUR », avec audace, malgré notre incrédulité et au cœur de nos contradictions.

En chemin... Sur la route du combat contre la misère, j'ai rencontré les plus fragiles, des femmes de Goma en République Démocratique du Congo accompagnant leurs sœurs violées, des

migrants, survivants du désert et accueillis à Gao, aux enfants des rues de Manille et de Rio de Janeiro. Leur désir de vivre vivifie notre courage. Ils déclinent le mot « PAROLE » pour que les plus pauvres aient toute leur place dans nos assemblées comme dans tout processus décisionnel.

En chemin... Sur sur la route de la mobilisation contre l'épuisement de la nature, j'ai rencontré des ami-e-s de la terre, des Indiens Sarayaku d'Equateur aux jardiniers solidaires de nos villes. Ils refusent une certaine écologie de confort et déclinent le mot « SUVEGARDE » de la maison commune dans un esprit de responsabilité.

En chemin... Sur la route de la quête de sens, j'ai rencontré des femmes et des hommes de conviction, ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas, des femmes kachins de Birmanie me demandant de leur parler de la construction de la démocratie aux jeunes Centrafricains tentant de croire encore à la paix. Ils déclinent le mot « DIALOGUE », non comme un éparpillement dubitatif, mais comme un enrichissement indispensable pour poursuivre la recherche de justice, de paix et de joie.

En chemin... Dans un lieu désertique où plus de 5 000 hommes étaient affamés, j'ai demandé à un certain Jésus comment m'y prendre pour les nourrir. Je lui ai même avoué que je ne disposais que de cinq pains et deux poissons. Il nous a demandé de les lui apporter et de les partager. Il décline à travers notre action le mot « CONFIANCE » et lui confère une efficacité étonnante. »

Merci, Guy, de nous rappeler les rencontres à provoquer, nous aussi, sur nos chemins ! Au revoir !

Jean-Michel Lastennet, RCF 29, 5 septembre 2016

**Renforcer l'autonomie des femmes dans le monde, pour lutter contre la faim**

L'autonomie économique et financière des femmes est une nécessité pour lutter efficacement contre la faim dans le monde. C'est en accélérant les mécanismes qui renforceront leurs capacités de décider et d'agir qu'elles apporteront une contribution décisive au développement des populations des pays du Sud. Or, l'égalité entre les femmes et les hommes, sur le plan des droits fondamentaux, reste à construire dans de nombreuses régions du monde. Mais c'est dans le secteur rural des pays pauvres que l'inégalité a les conséquences les plus graves. Selon la responsable de l'ONU pour le droit à l'alimentation, les femmes constituent 70% des victimes de la faim. Paradoxalement, elles produisent comme agricultrices plus de 50% des aliments et ont un rôle clé dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leur communauté familiale. Donner des ressources supplémentaires aux agricultrices pourrait, selon le Programme Alimentaire Mondial, faire baisser le nombre de personnes qui souffrent de la faim de plus de 100 millions. Et Michelle Bachelet, d'ONU Femmes, renchérit : « L'autonomisation et l'élargissement du droit des femmes rurales, ainsi que leur accès à la terre, au pouvoir, aux opportunités et aux choix permettent de développer les économies, renforcer la sécurité alimentaire et améliorer les perspectives pour les générations à venir »

En effet, les femmes rurales ont un rôle à jouer dans la lutte contre la faim. Pourtant, leur participation au développement économique est entravée. La plupart d'entre elles n'ont qu'un droit d'usage sur les terres et sur les ressources naturelles dont elles tirent peu ou pas de revenus ; elles ne représentent que 3 à 20% des propriétaires d'exploitations. Souvent leur droit à être reconnues propriétaires légitimes de leurs terres, d'en acquérir une ou de la louer est nié par leur communauté et les règles patriarcales. Les femmes constituent 43 % de la main-d'œuvre agricole mondiale ; et pourtant elles

possèdent trois fois moins de terres que les hommes. Par ailleurs, leur degré d'instruction ne leur permet pas de développer leurs activités avec les mêmes bagages techniques que les hommes ou d'accéder au crédit et à la mécanisation : ce qui accroît leur vulnérabilité.

Il nous revient donc de saluer et de soutenir les associations partenaires qui, s'emploient à aider les femmes à s'autonomiser et à renforcer ainsi la lutte contre la faim et la pauvreté. On peut citer l'association partenaire « Word », en Inde, chez les Adivasis, des tribus aborigènes marginalisées et largement discriminées par le système des castes du sous-continent indien. Dans chaque village, des groupes de femmes ont été formés à faire entendre leur voix et défendre leurs droits. En œuvrant pour l'ouverture d'écoles, pour le raccordement électrique de leur village et pour un meilleur accès à la santé, elles contribuent aux intérêts économiques de leur communauté. Le C.C.F.D.-Terre Solidaire soutient également, en Colombie, les initiatives de l'organisation « Vamos Mujer » pour l'application réelle des droits des femmes inscrits dans la constitution de ce pays. En Ethiopie, la mobilisation se fait aussi derrière l'association « OSRA » pour la révision des lois coutumières qui les empêchent de bénéficier des droits de succession sur la terre de leur mari ou de leur famille. Dans le bassin méditerranéen, soutien est aussi donné, comme au Maroc avec « Femme Action », à ceux qui combattent la marginalisation des femmes et promeuvent leur place dans l'action politique et économique du pays. Au Bénin, « SIN-DO » est aussi un partenaire qui travaille pour une répartition juste des rôles entre les hommes et les femmes, afin de permettre à ces dernières de participer aux décisions communautaires. Ainsi le développement et l'avenir des populations du Sud passent également par notre capacité à soutenir ces associations qui renforcent l'autonomie des femmes.

J.M. Lastennet, RCF 29, 12 septembre 2016

**Une lutte commune en Afrique pour les droits à la terre, à l'eau et aux semences**

L'eau, la terre et les semences sont des ressources naturelles vitales qui font partie, en Afrique comme ailleurs, de l'héritage commun. Ce sont des biens communs et pas des marchandises. Elles doivent être sécurisées, préservées et gérées par les communautés pour le bien commun des sociétés et de l'environnement, aujourd'hui et pour les générations à venir. En Afrique, environ 70% de la population dépend de l'agriculture familiale paysanne. L'accès sécurisé et le contrôle de la terre, de l'eau, des forêts et des semences sont donc des facteurs vitaux pour les communautés et doivent être respectés et protégés, en tant que droits. C'est la condition des droits humains, y compris le droit à une alimentation adéquate et à la nutrition, le droit à l'eau et à l'assainissement, le droit à la santé, le droit à la culture, le droit au logement, le droit au travail et le droit à la libre détermination des peuples.

Pourtant, en Afrique, la mainmise sur les ressources naturelles par des entreprises, des gouvernements, des élites, des spéculateurs, souvent soutenus par la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI), les pays industrialisés et d'autres institutions et consortiums continue de s'aggraver. Cela se fait au nom de la sécurité alimentaire, de la protection de l'environnement, sous prétexte de limiter les effets du changement climatique, de produire de l'énergie « propre », des mégaprojets d'infrastructures, et/ou au nom du soi-disant « développement », et qui sont promus par des partenariats public-privé. Cette dynamique engendre la concentration des ressources dans les mains de quelques acteurs puissants, l'expulsion des communautés et l'asservissement des populations. Des territoires entiers sont vidés de leurs communautés, tandis que la perte d'identité et la destruction des écosystèmes rendent la vie impossible.

Les accords commerciaux et d'investissements internationaux, tels que les Accords de Partenariat Économique (APE), aggravent les inégalités entre les pays et empêchent les mesures de sauvegarde pour la population, en particulier des groupes marginalisés, ou déjà défavorisés, comme les femmes, les jeunes et les enfants. Les projets de développement internationaux et les activités des sociétés transnationales sont devenus des facteurs de plus en plus importants et nuisibles pour les ressources naturelles et la vie des communautés en Afrique, et dans d'autres régions du monde. D'ailleurs, une grande partie de la responsabilité en incombe à certains gouvernements africains, aux autorités locales, mais aussi aux entités régionales et sous-régionales, comme l'Union Africaine, la CEDEAO (Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest), et l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine). Les lois et les politiques développées et approuvées par ces gouvernements et ces institutions perpétuent et aggravent les inégalités et la marchandisation des ressources.

Des communautés et des organisations de base de l'Afrique de l'Ouest s'organisent pour résister et faire valoir leurs droits. Cela s'est manifesté, en particulier, dans les forums sociaux mondiaux africains, à Dakar et Tunis. D'abord la déclaration intitulée : « Droits à la terre et à l'eau, une lutte commune », ainsi que dans la « Déclaration de la Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau », qui constitue le socle de la Plateforme qui porte le même nom, créée en 2015, et constituée de 300 organisations paysannes et de victimes d'accaparement de leur terre et de l'eau. Elle a trouvé sa traduction médiatique en mars, par l'organisation, passant par 15 pays, de « la Caravane ouest-africaine pour faire valoir les droits à la terre, à l'eau et aux semences ». Une bien belle mobilisation !

J-M. Lastennet, RCF 29, 19 septembre 2016

H5Terre solidaire et développement : des pays et des hommes  
**Arrêter les violations des droits humains par les multinationales !**

« Nous vivons dans un monde où les entreprises multinationales ont des pouvoirs sans égal. Chaque jour, leurs activités et celles de leurs filiales et de leurs chaînes d'approvisionnement affectent la vie de centaines de millions d'êtres humains et l'avenir de la planète. Elles le font en toute impunité car elles ont une capacité d'influence inégalée sur les gouvernements et les décideurs politiques. Or, actuellement, aucun instrument juridique international ne s'applique aux entreprises multinationales. Il se trouve qu'aujourd'hui des négociations ouvertes aux Nations Unies sur un traité international contraignant pourraient mettre un terme à cette impunité. A condition que certains États, ainsi que l'Union européenne, ne fassent pas obstacle à cette initiative historique de justice pour l'ensemble des populations du globe, et spécialement pour les plus fragiles.

Depuis plus de 40 ans, les lobbys du secteur privé ont réussi à faire échec à tous les projets de législation internationale contraignante sur les entreprises. Il n'existe aujourd'hui que des cadres volontaires et d'autorégulation, telles que les lignes directrices, dont on a pu constater l'inefficacité dramatique, notamment lors du drame du Rana Plaza au Bangladesh qui fit, dans l'effondrement d'un bâtiment de 9 étage abritant 5 ateliers de confection textile, en avril 2013, 1 138 morts et plus de 2 000 blessés, dont une majorité de femmes. Toutefois, cette impunité pourrait bientôt être mise à mal. En effet, le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a voté en 2014 une résolution historique –la résolution 29/6- visant à « créer un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'Homme ». Ce traité pourrait enfin protéger les populations des atteintes aux droits humains commises par des entreprises et garantir aux victimes l'accès à la justice en cas de préjudices.

Des centaines d'organisations et de mouvements sociaux venant du monde entier soutiennent cette initiative et travaillent à son contenu. Elles ont formé l'« Alliance pour un traité » afin de se faire entendre des gouvernements. On y trouve notamment ActionAid, Les Amis de la Terre, le C.C.F.D.-Terre Solidaire, collectif Éthique sur l'étiquette, FIAN France et Sherpa. En France, le C.C.F.D.-Terre Solidaire soutient ainsi, au sein du Forum Citoyen pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises, la « Proposition de loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre ». Ce texte est aujourd'hui bloqué au prétexte de la nécessité d'un élan international sur le sujet, pour ne pas mettre en péril la compétitivité des entreprises françaises. C'est une raison supplémentaire pour que la France s'investisse dans les négociations du traité de l'ONU.

Malheureusement, comme tous les États du Nord abritant des sièges de multinationales, la France et l'Union Européenne ont voté contre la résolution 29/6 du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU. Si elles ont ensuite assisté en partie à la première session des négociations en 2015, leurs interventions d'obstruction, puis leur attitude passive visaient à saper le processus de discussion. On peut considérer que les attitudes de l'Union Européenne et de la France sont inacceptables. L'Union Européenne ne peut pas s'opposer légitimement à une initiative de l'ONU visant à mieux protéger les populations des atteintes aux droits humains perpétrés par les multinationales. Une prochaine session aura lieu à l'ONU en octobre 2016. On est en droit d'attendre que la France montre sa volonté d'avancer sur ce sujet en y participant de bonne foi, et en exigeant de l'Union Européenne qu'elle en fasse de même. Pour dire « STOP à l'impunité des multinationales », on peut joindre sa voix aux citoyens du monde, et signer la pétition en ligne sur le site du C.C.F.D.-Terre Solidaire ! »

JM Lastennet, RCF 29, 26 septembre 2016

**La France doit demander l'arrêt de la NASAN**

« Le 19 septembre dernier s'est tenu à New York le Conseil de Gouvernance de la Nouvelle Alliance du G7 pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, appelée plus brièvement la NASAN. La Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition a été initiée par le G8 en 2012, avec pour objectifs d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et d'aider quelques 50 millions de personnes en Afrique subsaharienne à sortir de la pauvreté d'ici 2022, via la mobilisation d'investissements privés dans l'agriculture. En l'absence d'engagements financiers des 7 grandes puissances du monde, et des organismes internationaux de coopération et de développement, l'idée était de proposer aux investisseurs privés de déployer leurs activités dans ces pays africains, moyennant des facilités fiscales, sociales et politiques, pour leur implantation dans les pays concernés. La NASAN regroupe actuellement les États du G7, l'Union Africaine, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et son Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), et, bien sûr, 227 entreprises nationales et internationales qui se sont portées candidates pour profiter de cette nouvelle manne, ainsi que les gouvernements de 10 pays africains : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique, la Tanzanie, le Bénin, le Malawi, le Nigeria et le Sénégal.

Depuis son lancement, de nombreuses organisations de la société civile ne cessent de dénoncer les impacts négatifs de cette initiative sur les populations et l'environnement. En juin 2015, une centaine d'organisations paysannes, de mouvements sociaux et d'O.N.G. du monde entier a publié une déclaration appelant les États du G7 et les gouvernements africains à se désengager de cette alliance.

En effet, loin de tenir ses promesses, la NASAN met en péril les moyens de subsistance des populations vulnérables, fragilise les agricultures

paysannes, facilite l'accaparement des terres et accélère la privatisation du marché des semences. Tout cela au profit des grandes entreprises multinationales de l'agroalimentaire, des intrants et des semences, qui bénéficient de conditions fiscales, tarifaires et douanières très favorables pour accéder à ces nouveaux marchés émergents. Cette initiative réduit le rôle des États à celui de facilitateur : qui vise à tout mettre en œuvre pour permettre la mise en place d'un environnement favorable pour que les grands investisseurs privés puissent prospérer. Les agriculteurs africains, les représentants des organisations paysannes et de la société civile restent extérieurs à la gouvernance et au pilotage de la NASAN, tant au niveau national qu'international. C'est ce que dénoncent Action contre la Faim, le CCFD-Terre Solidaire et Oxfam.

En juin dernier, le Parlement Européen a même adopté une résolution spécifique sur la NASAN qui corrobore l'analyse des organisations de la société civile, et appelle l'Union Européenne à s'attaquer à ces défaillances. Mais les membres de la NASAN semblent faire la sourde oreille. Par leur initiative opaque, ils incitent à la dérégulation et à l'ultra-libéralisation des secteurs agricoles africains. De fait, ils font de la faim un alibi pour l'investissement des grandes multinationales de l'agroalimentaire en leur donnant accès à de nouveaux marchés, tandis que les agriculteurs familiaux sont marginalisés, voire affaiblis, alors même qu'ils représentent 70% de la production agricole mondiale et sont les acteurs incontournables de l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations. Si la France et ses partenaires souhaitent réellement soutenir la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique, elle doit abandonner cette initiative en l'état, et mettre en place une nouvelle stratégie centrée sur les agricultures familiales et paysannes ! »

JM Lastennet, 3 octobre 2016

**Un Quiz du CCFD-Terre Solidaire pour aider à construire une terre sans faim !**

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, la F.A.O. (Food and Agriculture Organization), marque tous les ans, le 16 octobre, l'anniversaire de sa création en 1945, sous l'intitulé de « Journée Mondiale de l'Alimentation ». A cette occasion, le C.C.F.D.-Terre Solidaire propose sur son site internet un quiz – 5 questions, 5 minutes – pour nous aider à construire une terre sans faim ! , avec le slogan : « Ne laissons pas sans réponse la question de la faim dans le monde ». Une façon de vérifier ce que nous savons, ou ce que nous ignorons, et ce que nous pouvons faire sur cette situation de scandale dans notre monde, qui le vit dans une certaine indifférence! La première question concerne les 795 millions de personnes qui souffrent chaque année de malnutrition entraînant des maladies graves : une personne sur 9 en souffre. Cette malnutrition provoque la mort de 3 millions cent mille enfants chaque année. L'ONU a intitulé « Faim Zéro » le deuxième objectif de son nouveau programme de développement durable à l'horizon 2030. Mais c'est un objectif qui sera encore plus difficile à atteindre demain, compte tenu des impacts majeurs du changement climatique. C'est néanmoins l'ambition renouvelée du CCFD qui soutient plus de 650 projets de développement menés par 454 partenaires dans 60 pays par le monde.

D'ici 2050, la part des personnes touchées par la faim et la malnutrition infantile sur la terre va augmenter de 50% en raison de catastrophes naturelles de plus en plus fréquente. Sécheresses, inondations, successions de mauvaises récoltes, ont épuisé les réserves familiales de céréales, les pertes de bétail sont importantes, et les paysans n'ont plus de semences pour préparer de nouvelles récoltes. C'est le cas en Éthiopie, par exemple. Ce changement climatique aggrave la faim dans le monde. Ainsi une augmentation de température de 1, 5 à 2 degrés conduirait l'Afrique à une

diminution des surfaces de culture de maïs, de mil et de sorgho, entre 40 et 80%. Il faut donc développer des cultures plus adaptées, car 600 millions de personnes supplémentaires seront touchées par l'insécurité alimentaires d'ici 2080, en raison de ces changements, provoqués en grande partie par l'agriculture intensive très émettrice de gaz à effet de serre. La solution est donc dans le mouvement social fédérateur dont la mission vise à respecter l'agriculture familiale et la gestion intégrée des espaces côtiers.

Une question suivante évoque la perte qu'entraîne chaque année, pour les pays du Sud, l'utilisation des paradis fiscaux par les entreprises multinationales, dont les françaises : ce sont plus de 250 milliards d'euros, détournés par les grands groupes pour faire toujours plus de profit, soit 6 fois la somme nécessaire chaque année pour vaincre la faim d'ici 2025. Ces paradis fiscaux affaiblissent la souveraineté des États, facilitent la fraude et l'évasion fiscale, abritent l'argent du crime organisé et de la corruption. La France elle-même perd chaque année plus de 100 Milliards d'euros, et la loi dite Sapin 2 vient de repousser, dans les faits, la possibilité de transparence réclamée par les O.N.G. et certains députés, en un reporting public, pays par pays pour les multinationales. Reste le problème de la terre : en Indonésie, les paysans ont moins d'un demi-hectare pour assurer la sécurité alimentaire de leur famille. L'accaparement des terres par les industriels a encore aggravé leur situation provoquant l'exode rural. Le meilleur moyen de développer l'économie locale est alors de favoriser le regroupement des paysans pour déployer l'agriculture et l'artisanat locaux. Avec le C.C.F.D.-Terre Solidaire, nous pouvons soutenir les actions de ses partenaires qui mettent en œuvre des réponses adaptées à leurs propres situations. A nous donc de nous reporter au Quiz sur son site !

JM Lastennet, RCF 29, 10 octobre 2016